



## Administrateurs de la CASV-ACVP pour 2019

Le printemps dernier, le Conseil a approuvé une procédure officielle d'élection des administrateurs. En décembre de chaque année, on sollicitera des candidatures pour tout poste d'administrateur pour lequel le mandat de trois ans expire ou pour tout poste d'administrateur que le titulaire quitte volontairement.

Nos neuf administrateurs actuels ont tous confirmé qu'ils poursuivront leur mandat actuel. Toutefois, nos règlements administratifs stipulent que le Conseil doit être composé d'un minimum de quatre administrateurs et d'un maximum de 15. Comme nous en avons actuellement neuf, il y a de la place au sein du Conseil pour six autres administrateurs s'il y a des membres de l'ACPA-CASV qui sont désireux de s'y joindre.

Si vous êtes intéressé à siéger au Conseil d'administration ou si vous désirez proposer la candidature d'un collègue, veuillez en informer Susan Fitzgerald ([susan.tfio@bell.net](mailto:susan.tfio@bell.net)) d'ici le **11 janvier 2019**. Le Conseil d'administration sera confirmé à l'assemblée annuelle du 10 mars 2019.

## Comité pour le bien-être des animaux - Énoncé de position sur l'élevage sans antibiotiques

Le Comité pour le bien-être des animaux de la CASV-ACVP a préparé un énoncé de position sur l'élevage sans antibiotiques. Cet énoncé a été distribué aux membres de la CASV-ACVP à la fin octobre. La déclaration, en français et en anglais, est également disponible sur le site Web de l'ACPV-ACVP à l'adresse <http://www.casv-acvp.ca/en-ca/positionstatements.aspx>. Pour accéder au site réservé aux membres, utilisez le nom d'utilisateur vetpor et le mot de passe vetpor12.

## Révision du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs - Sondage auprès des membres

Merci aux membres de la CASV-ACVP qui ont pris le temps de répondre au sondage concernant le Code de pratiques pour les porcs. Nous avons reçu 35 questionnaires remplis, ce qui représente un taux de réponse de 20 %. Les cinq domaines qui ont fait l'objet du plus grand nombre de recommandations à examiner sont :

- 1.1.2 Cochettes et truies gestantes (71,4 %)
- 1.8 Enrichissement (57,1 %)
- 1.2.2 Espaces alloués aux porcelets sevrés et aux porcs en croissance-finition (50,0 %)
- 3.5 Chirurgie à la ferme (40,0 %)
- 1.1.6 Verrats (38,2 %)

Le résumé complet de l'enquête a été fourni au CCP avec un examen fourni par le Comité pour le bien-être des animaux de la CASV-ACVP.

Le CCP et le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage ont formé un Comité d'examen technique chargé d'effectuer un examen limité du Code de pratiques. Les réunions débiteront en janvier. Le comité examinera les progrès de la recherche depuis le dernier examen et déterminera également si le Code est mis en œuvre. D'ici septembre 2019, le comité présentera au CNSAE tout texte révisé proposé, suivi d'une période de commentaires de 60 jours. Un examen plus approfondi du Code sera effectué en 2024.

## Enquête de la CASV-ACVP sur ses membres

Les membres ont également très bien répondu au sondage sur la satisfaction et les commentaires des membres que nous avons mené en octobre et en novembre. Nous avons reçu 53 questionnaires remplis (taux de réponse de 30 %). Quelques-uns des principaux thèmes ont été :

- 58 % des répondants sont assez ou très satisfaits de leur adhésion à la CASV-ACVP, 32 % sont neutres et environ 10 % sont insatisfaits.
- Le bulletin est perçu très positivement et ajoute de la valeur aux membres.
- Le site Web n'est pas utilisé mais n'est pas non plus informatif ou utile, de sorte qu'il n'incite pas les membres à le visiter.
- Les principaux avantages de la CASV-ACVP sont considérés comme étant :
  - Une voix nationale en ce qui a trait aux questions de production porcine;
  - Informe les membres des questions et des nouvelles importantes; et,
  - Représente les intérêts et les opinions des vétérinaires porcins auprès d'autres groupes de l'industrie.
- D'autres activités ou avantages que les membres aimeraient voir inclus :
  - Organiser et animer des webinaires éducatifs;
  - Une voix nationale plus forte;
  - Promouvoir les communications entre les associations vétérinaires régionales de porcs; et,
  - Favoriser l'interaction entre les vétérinaires employés dans l'industrie porcine.
- 55 % aimeraient que l'assemblée annuelle se tienne au Canada en même temps que les réunions régionales et qu'elle se déplace.

À la lumière de ces résultats, les administrateurs s'entendent pour dire que nous devrions étudier la possibilité d'organiser une sorte de réunion canadienne pour l'AGA de la CASV-ACVP à compter de 2020. Un comité a été mis sur pied pour examiner les options. L'affectation de fonds à la mise à jour et à l'amélioration du site Web de la CASV-ACVP sera discutée lors des délibérations budgétaires de l'an prochain. Au cours de la prochaine année, le Conseil d'administration de la CASV-ACVP examinera comment répondre aux autres commentaires reçus des membres et y donner suite.

## Politique du CCP sur l'utilisation des vaccins et des médicaments

En novembre, une note de service du Conseil d'administration de l'ACPVT-CASV a été distribuée aux membres concernant la nouvelle politique du CCP sur l'utilisation des vaccins et des médicaments qui fait partie des programmes PorcSALUBRITÉ/PorcBIEN-ÊTRE. Le Conseil d'administration et le Comité pour le bien-être des animaux ont signalé certains domaines où ils estiment qu'une plus grande clarté est nécessaire et ont soulevé ces points auprès du CCP.

Une copie de la version actuelle de la Politique sur l'utilisation des vaccins et des médicaments est disponible sur le site Web du CCP, <https://www.cpc-cpp.com/francais/drug-use-policy>.

La CASV-ACVP et le CCP tiennent des conférences téléphoniques mensuelles et la politique sur la consommation de drogues est un point à l'ordre du jour. Nous avons également demandé au CCP s'il est disposé à fournir des renseignements supplémentaires aux vétérinaires au sujet de l'intention et de la mise en œuvre de la nouvelle politique. Le CCP planifie provisoirement un webinaire à la fin de janvier ou au début de février. De plus amples détails seront fournis dès qu'ils seront disponibles.

## La peste porcine africaine est une maladie à déclaration obligatoire

Les maladies à déclaration obligatoire sont décrites dans la [Loi sur la santé des animaux](#) et le [Règlement sur les maladies déclarables](#) et revêtent généralement une grande importance pour la santé animale ou humaine ou, encore, pour l'économie canadienne. Les propriétaires d'animaux, les médecins vétérinaires et les laboratoires doivent immédiatement signaler la présence d'un animal qui est atteint ou qui est soupçonné d'être atteint de l'une de ces maladies à un [médecin vétérinaire de district de l'ACIA](#). Il est prudent pour les vétérinaires d'inclure les coordonnées de votre vétérinaire de district de

## Éclotions de peste porcine africaine en Europe et en Asie

Au cours des appels mensuels réguliers, la CASV-ACVP et le Conseil canadien du porc continuent de discuter de la peste porcine africaine. Aucun nouveau pays n'a signalé la maladie ces dernières semaines, bien que la découverte de carcasses de sangliers atteints de peste porcine africaine en Belgique, près de la frontière avec la France, ait mis ce pays en alerte. De plus, la maladie continue de se propager en Chine. Aucun produit de viande n'est importé au Canada en provenance de Chine, mais des ingrédients d'aliments pour animaux susceptibles de transmettre la maladie sont importés au Canada.

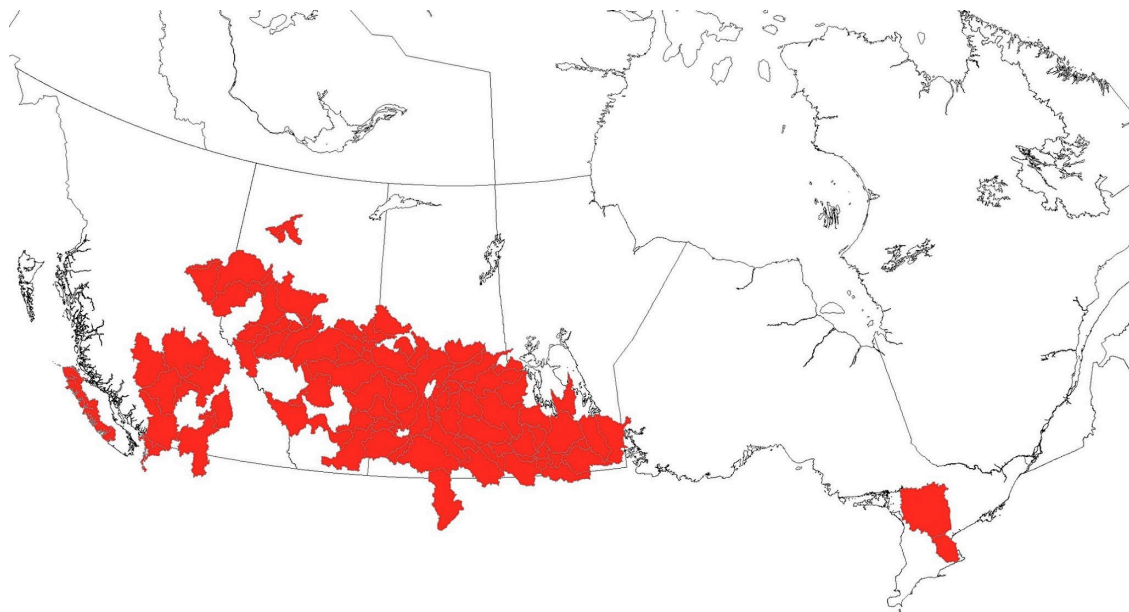
Le CCP est représenté au sein d'un comité technique de l'ACIA qui examine l'évaluation des risques pour les aliments pour animaux. Les voyageurs aériens qui apportent des produits alimentaires potentiellement contaminés sont considérés comme présentant un risque élevé.

En décembre, le Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA) et la Communauté des maladies émergentes et zoonotiques (CMEZ) ont organisé des webinaires en français et en anglais sur la peste porcine africaine. Ces webinaires ont été enregistrés et affichés sur le site Web du SCSSA à l'intention des personnes qui n'ont pu les écouter en direct. Le lien pour le webinaire en français est : <https://gts-ee.webex.com/gts-ee/ldr.php?RCID=4791aa22953fe3e6ab34febb3daab6d6>

## Porcs sauvages

La propagation de la peste porcine africaine en Europe et en Asie a suscité une prise de conscience et des inquiétudes quant au risque que les sangliers et les porcs sauvages représentent pour la santé des porcs domestiques. La plupart des gens ne savent pas à quel point les porcs sauvages sont répandus au Canada. On en a observé la présence dans toutes les provinces, à l'exception des provinces de l'Atlantique, et leur territoire s'agrandit de 25 000 km<sup>2</sup> par année. Ils atteignent rapidement leur maturité reproductive, ont plusieurs nombreuses portées chaque année et n'ont pas de prédateurs naturels. La chasse sportive n'est pas considérée comme utile pour le contrôle, car elle ne tue pas un pourcentage suffisant de leur population. Elle peut en fait exacerber le problème en divisant les groupes stables, en dispersant les porcs en plusieurs groupes et en élargissant leur habitat.

L'Université de la Saskatchewan effectue des recherches sur les porcs sauvages; le site Web est <http://wildpigscanada.ca/>. Vous trouverez ci-dessous une carte des porcs sauvages dont la présence a été confirmée au Canada en 2011-2016 produite par Ryan Brook de l'Université de la Saskatchewan. Depuis la création de cette carte, la présence de porcs sauvages a été confirmée près de Kingston et d'Ottawa, en Ontario, et dans la région de Montréal.



l'ACIA dans votre téléphone et sur votre ordinateur.

#### **Publicité dans le Bulletin de la CASV-ACVP**

La CASV-ACVP accepte les annonces classées (par ex., offres d'emploi) dans le bulletin électronique et sur le site Web. Le coût est de 125 \$ par semaine pour une annonce classée. Pour les publicités promotionnelles et marketing, nous offrons une bannière publicitaire à 500 \$ par semaine. Le bulletin de la CASV-ACVP est envoyé à 180 membres de l'association chaque semaine. Si vous souhaitez faire de la publicité dans le bulletin, veuillez communiquer avec Mary Loggan au bureau de la CASV-ACVP à [mary.tfo@bell.net](mailto:mary.tfo@bell.net), 519-669-3350.

#### **Assemblée annuelle CASV-ACVP**

Le dimanche 10 mars 2019 en conjonction avec l'assemblée annuelle de l'AASV à Orlando, en Floride.

Les porcs sauvages peuvent être extrêmement agressifs et peuvent tuer les veaux, les chevreaux, les agneaux et les faons. Ils détruisent également les nids au sol et bloquent ou découragent l'accès aux mangeoires par d'autres animaux. Leur comportement d'alimentation et de fouisseur cause d'importants dommages aux cultures et au sol des champs. Aux États-Unis, les dommages aux cultures sont estimés à 1,5 milliard de dollars par an. Un petit groupe de porcs peut détruire un champ de 10 à 12 acres pendant une nuit. En ce qui concerne le risque de transmission de maladies, les trois principales maladies aux États-Unis sont : la brucellose, la pseudorage et la tularémie. D'autres maladies préoccupantes sont : la grippe, la leptospirose, le circovirus, le SDRP et la tuberculose bovine.

**Mission :** *Être une voix réactive et proactive pour les vétérinaires œuvrant dans l'industrie porcine au Canada.*